

drez, l'espère, avec satisfaction, que je ne suis pas réduit à la situation que semblerait indiquer votre article.

J'ai été, en effet, libéré d'engagements importants au moyen d'un versement en espèces, et de la cession d'immeubles et de créances faisant partie de mon actif, et dont la valeur a été longuement et minutieusement discutée.

Si l'on se fut agi que de moi seul, j'aurais pu ne pas relever ce qu'il y a d'inexact dans les allégations que je signale; mais comme il pourrait en ressortir un préjudice sur des intérêts que se trouvent liés aux miens, je compte que vous voudrez bien annoncer que, sauf la cession de mon établissement de la Chapelle-Saint-Denis, j'ai conservé toutes les autres entreprises industrielles qui sont le premier fondement de ma position commerciale.

J'ai l'honneur, etc.

L. PAUVELS.

La première édition du pamphlet intitulé: La Légomanie, ayant été rapidement épuisée, quoique tirée à un grand nombre d'exemplaires, on vient d'en publier une seconde.

Timox a peint, par de nouveaux traits et d'une manière vive et originale, cette légomanie qui semble se multiplier chez nous, les institutions, les lois, les règlements, les fonctions et les fonctionnaires, que pour satisfaire à cet immense besoin de nouveauté qui tourmente nos imaginations françaises.

«Etrange pays! dit-il, et ressemble-t-il à quelque autre? Que n'avons-nous pas fait sans cesse et défait sans cesse, pour le refaire encore? De quoi, dans notre perpétuelle soif de nouveauté, n'avons-nous pas besoin, mais aussi de quoi manquons-nous? Y a-t-il un homme, une chose, un mode, une invention, une raison et une déraison, une institution, une nuance d'institution, une religion, une quasi-religion, un essai, toute sorte d'essais, des principes subtilisés jusqu'à ne

pouvoir être saisis, des partis mêlés jusqu'à ne pouvoir être reconnus, des décorations de théâtre, de cour et de parlement, des changements à vue, des catastrophes simples ou chargées d'incidents, et des révolutions d'un tout genre, que nous ne puissions proposer à l'exemple et à l'admiration du reste de l'univers? Certes, nous avons assez de chartes féodales, monarchiques, démocratiques, constitutionnelles et additionnelles, pour régir et mener convenablement tous les aristocrates, dynastiques, républicains conservateurs, serfs sociaux et anti-sociaux de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, sans compter Taïti: nous avons assez de lois civiles, criminelles, rurales, commerciales, canonniques, industrielles, de police et de voirie, pour encombrer toutes les bibliothèques et enlactiner toutes les législatures de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie, sans compter Taïti; nous avons assez de généraux et d'officiers pour commander toutes les armées de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie, sans compter Taïti; nous avons assez de juges, d'avoués, d'huissiers pour juger et pour exploiter tous les procès et procillions nés et à naître de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, sans compter Taïti; nous avons assez de préfets, de sous-préfets, de maires, de douaniers et de gardes-champêtres, pour administrer tous les nobles, seigneurs, bourgeois, citoyens, manans et menu peuple de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, sans compter Taïti; enfin nous avons assez d'impôts en principal, et en facultatif non facultatif, pour fournir des directeurs, inspecteurs, percepteurs et collecteurs à tous les contribuables de bonne volonté de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, sans compter Taïti.

Et cependant vous ne trouvez pas que vous ayez assez de chartes, de constitutions, de codes, de lois, d'ordonnances et d'arrêtés comme cela! Eh bien! alors, faites des lois, faites-en encore, faites-en beaucoup, faites-en toujours.

La Légomanie n'aura pas contribué pour peu à l'ajournement de la loi sur le Conseil d'Etat; car, sous les formes légères du pamphlet, Timon attaque le projet de loi par les raisons les plus solides.

Nous croyons que le ministère a eu raison d'ajourner les débats d'une loi qu'il faut encore étudier et mûrir, et

nous l'engageons à examiner spécialement deux propositions de l'écrit dont nous parlons: l'une relative à l'organisation des auditeurs au Conseil d'Etat, l'autre qui a pour but de concentrer dans le comité du contentieux l'instruction, la plaidoirie et la décision des affaires litigieuses. On assure qu'un arriéré assez considérable encombre le greffe du Conseil d'Etat. Les dernières élections municipales ont amené beaucoup de questions devant le Conseil. La loi des patentes va fournir matière à une nouvelle jurisprudence. L'adoption du mode dont il s'agit n'étouffera l'arriéré, en même temps qu'elle restituera aux plaidoiries la sincérité, et aux affaires administratives la célérité d'expédition, qui est leur premier besoin.

La Sirène, dont le prodigieux succès n'a pas d'exemple, sera jouée ce soir à l'Opéra-Comique.

Ce soir, à l'Odéon, 10^e représentation d'Antigone. Boucage joue Créon, et M^{lle} Jourdain Antigone.

Au Vaudeville, aujourd'hui samedi, Dagobert à l'Exposition, le Carlin de la marquise, où Arnal est si amusant; la Polka en province et la Robe déchirée. Il y aura foule ce soir.

Le Chevalier de Grignon, par Bouffé, attire aux Variétés une immense affluence. Ce soir, la 5^e représentation de cette charmante pièce.

Ce soir, au Gymnase, Zélia la danseuse, si bien jouée et dansée par M^{lle} Nathalie, Lugnet et Rébard; Alberta 1^{re}, où M^{lle} Rose est si bien; et la Tante Bazu et l'Oncle à succession, justifié une vogue soutenue.

Le Navalorama, qui représente les scènes maritimes, et dont le maître provient de l'entrée des Champs-Élysées, est aussi une exposition nationale qui attire les étrangers venus pour visiter les merveilles de notre industrie; il est l'œuvre d'un artiste peintre, mécanicien breveté; ses effets de peinture, joints à ceux de lumière, la parfaite exactitude de l'architecture navale, en rapport avec la science de nautomachie, en font une œuvre digne d'être étudiée par les connaisseurs. Aussi, parmi nos visiteurs d'outre-mer, M. Gamain trouve-t-il de justes appréciateurs.

Le Navalorama est visible de onze heures du matin à six heures du soir.

Demain dimanche, les nouvelles galeries du musée de Versailles seront ouvertes de dix heures du matin à quatre heures. Les courses de chevaux sont aussi annoncées pour le même jour.

A la gare du chemin de fer de la rive droite, à Paris, rue Saint-Lazare, 420, on délivre des places d'avance pour l'aller et le retour.

Les omnibus spéciaux de cette ligne sont établis: au Carrousel, au coin de la rue de Chartres; à la Bourse, cour des Messageries royales, rue Montmartre, 109; à la Halle, cour Batave, rue Saint-Denis, 122; au Palais-de-Justice, cour du Harlay, et au boulevard Saint-Denis, 122, cité d'Orléans.

MM. Jacques Lafitte et C^o ont l'honneur de prévenir MM. les intéressés à la souscription ayant pour but d'offrir à l'Etat la somme nécessaire pour l'exécution des grandes lignes de chemin de fer, désignées par la loi du 11 juin 1842, que le malheur qui vient de frapper en la personne de M. Jacques Lafitte les détermine à suspendre cette opération. En conséquence, le remboursement des sommes versées par les souscripteurs s'effectuera à partir du 5 juin, de dix à trois heures, contre la remise des récépissés délivrés.

Librairie. Beaux-Arts, Musique. Nous annonçons la mise en vente du Code de la Police de la Chasse, commenté par M. Camusat Buserrolles, substitué près le Tribunal de la Seine, et revu en entier par M. Franck-Carré, rapporteur de la nouvelle loi à la Chambre des Pairs. Ces messieurs ne se sont occupés de ce travail qu'avec une connaissance particulière de cette matière, leur commentaire est, de tous ceux qu'on peut publier, l'interprétation la plus complète et la plus conforme à l'esprit du législateur.

Spectacles du 1^{er} juin. Opéra. — La Sylphide (Tagliioni). Français. — Catherine II. Opéra-Comique. — La Sirène. Odéon. — Antigone. Vaudeville. — Le Carlin, Dagobert, la Polka. Variétés. — La Meunière, le chevalier de Grignon.

AGRICULTURE DE L'OUEST DE LA FRANCE étudiée plus spécialement dans le département de Maine-et-Loire, par M. O. Leclerc-Thouin, professeur au Conservatoire royal des arts et métiers, secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'Agriculture, etc. 4 vol. grand in-8, orné de 135 gravures intercalées dans le texte, et d'une jolie carte du département. 1843. 12 fr.

LIBRAIRIE D'AGRICULTURE DE MME VVE DOUHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON, 7, A PARIS. — Le catalogue général est envoyé sur demande affranchie.

colter le miel et blanchir la cire, etc., par M. A. Martin. In-18, orné de 9 pl. 3 fr. 50.

les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndicats. NOTA. Il ne sera admis à ces assemblées que les créanciers vérifiés et affirmés ou admis par provision.

PARIS, PLACE DAUPHINE, 26 ET 27. IMPRIM. ET LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE JURISPRUDENCE N. DELAMOTTE ET C^o, Directeurs des journaux du DROIT CRIMINEL, des AVOCÉS et des HUISSIERS, Éditeurs de MM. Troplong, Champagnière et Rigaud, Carré, Chauveau, De Molénes, Delamarre et Lepoitevin, Alauzet, Pothier-Bugnet, Nougouier, Daviel, Wolowski (Revue de légil.), Seibre et Carteret (Encyc. du Droit), Walker, Gaisset, Boucher d'Argis, etc.

Code de la Police de la Chasse. Par M. CAMUSAT-BUSERROLLES, substitué du procureur du Roi, près le tribunal civil de la Seine; procureur de la loi à la Chambre des Pairs. — En vente, in-8. 4 fr. 50.

Adjudications en justice. Le mardi 18 juin 1844, heure de midi, au DROIT AU BAL pour vingt années, de deux TOURBIÈRES de Sacy-le-Grand, comprenant 76 hectares, dont 30 hectares sont affermés avec le droit d'en extraire la tourbe.

BOURSE DU 31 MAI. 5 0/0 compt. 122 5/8. 5 0/0 fin cour. 122 1/2. 5 0/0 fin de mois. 122 1/2.

Enregistré à Paris, le 1^{er} Juin 1844.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, IMPRIMEUR DE L'ORDRE DES AVOCATS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 55.

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 55.

Pour légalisation de la signature A. GUYOT, le maire du 6^e arrondissement.